



MAIRIE DE TRETTEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETTEAU



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal de la Commune de TRETTEAU
Délibération 2023011
Vote règlement pêche 2023 et date ouverture de
l'étang communal**

Séance du 17 Février 2023

Le 17 Février 2023, dix-neuf quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DELIGEARD Arnaud, Maire.

Présents :

M. DELIGEARD Arnaud, M. CHASSAGNE Jean-François, M. DESBOUIS Serge, M. VIGNE Olivier, Mme CHAPPAZ Aurélie, M. BONIN Gérard, M. GILLES Xavier, Mme LEBRE Amélia, M. MONNET Jérôme, Mme PELLETIER Emeline, Mme CHAUVET Anne-Marie.

Absents : M. DEVILLARD Claude, M. MAIRE Pierre.

Excusée : Mme DEGIRAL Laurence

Pouvoir : Mme DEGIRAL Laurence donne pouvoir à Mme CHAPPAZ Aurélie.

Secrétaire de séance : Mme PELLETIER Émeline.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

Date de la convocation : 13 Février 2023.

Date d'affichage de la convocation : 13 Février 2023.

La commission pêche s'est réunie le 8 février 2023. Différents points ont été évoqués parmi lesquels :

La modification du règlement pêche, à savoir :

- Le poids maximal pour les carpes est de 8 livres au lieu de 12 livres.
- Interdiction aux tentes sauf pêche de nuit.
- Interdiction des nuitées de caravanes.
- Ouverture du brochet à partir du 1^{er} juin, uniquement avec une canne et respectant la maille de 60 centimètres au lieu 50 centimètres.
- Proposition de limitation de vitesse à 15 kilomètres heure autour de l'étang sur la partie terre battue afin de limiter les émissions de poussière.
- Proposition d'interdiction de passage aux poids lourds avec pose d'un panneau.

Il est proposé, concernant les cartes de fidélités, de changer de couleur chaque année. Pour 2023, la couleur proposée est l'ivoire.

Concernant l'empoisonnement : une affiche va être apposée au titre de l'année 2023, comprenant le bilan de la vidange de l'étang 2022 ainsi que le ré-empoisonnement 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider la mise à jour du règlement de pêche au titre de l'année 2023, de fixer la date d'ouverture au samedi 04 Mars 2023 et de fermeture au dimanche 29 Octobre 2023.

Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0



MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour extrait conforme

Le Maire

Arnaud DÉLIGEARD



Délibération exécutoire AR du Contrôle de la Légalité 003-210302899-20230217-2023011-DE
En date du 21/02/2023
Publication réglementaire effectuée le 21/02/2023